



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Alimentation

Pole Inspection aux Frontières et Santé
Végétale
Dossier suivi par : Alain-steve DUPUIS
Téléphone : 0262 33 36 68
Courriel : alain-steve.dupuis@agriculture.gouv.fr

**HORTIBEL
33 AVENUE CHARLES ISAUTIER**

97410 SAINT PIERRE

Objet : Agrément pour la distribution de produits phytosanitaires

Réf. : SALIM-PIFSV-2022- 148 -D

**AGRÉMENT
POUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°1665 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Monsieur Pascal AUGIER, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion ;
- Vu la décision de subdélégation de signature du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion en date du 25 août 2022 ;
- Vu le CERTIFICAT FR031256-3 en date du 05/10/2022;

L'organisme **HOTIBEL NEGOCE**
domicilié à **33 AVENUE CHARLES ISAUTIER / 97410 SAINT PIERRE**
est agréé sous le **numéro d'immatriculation : RE00006**

pour effectuer ses activités :

- **distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et non professionnels**

pour les établissements suivant:

HORTIBEL NEGOCE 51392882000028	33 AVENUE CHARLES ISAUTIER	97410	SAINT PIERRE
HORTIBEL NEGOCE 513 928 820 00036	6 RUE CONCORDE	97438	SAINT MARIE
HORTIBEL NEGOCE 51392882000028	RN 23 EME	97430	LE TAMPON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée tant que les conditions de son obtention sont maintenues.
L'agrément peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Le responsable de l'unité Santé des végétaux

Fait à Saint-Pierre, le 17/10/22



Pour le préfet et par délégation,
Bruno DEBENAY

RECU 21 OCT 2022